

Luxembourg, le 26 juillet 2023

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant la liste des formations de technicien auxquelles l'élève détenteur du diplôme d'aptitude professionnelle est admissible. (6444TNA)

Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (7 juillet 2023)

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les passerelles des formations préparant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) vers les formations préparant au diplôme de technicien (DT). Il s'agit de mettre à jour la liste des passerelles offertes aux élèves détenteurs du DAP leur permettant d'accéder à la formation de technicien.

En bref

- ➤ La Chambre de Commerce demande que le DAP Electronicien en Energie ainsi que le DAP Mécatronicien soient rajoutés dans la liste du DT Mécanique d'avions – cat. B.
- ➤ La Chambre de Commerce constate que le DAP Electrotechnologies manque dans la liste des DAP. Elle demande que cette formation soit rajoutée et qu'un accès au DT Mécatronique, DT Smart technologies et DT Mécanique d'avions — cat. B soit prévu pour ledit DAP.
- ➤ La Chambre de Commerce ne peut marquer son accord au présent projet de règlement grand-ducal que sous réserve expresse de la prise en compte de ses remarques.

L'ensemble des mesures réglementaires proposées a vocation à s'appliquer à partir de la rentrée scolaire 2023/2024.

La Chambre de Commerce demande que le DAP Electronicien en Energie ainsi que le DAP Mécatronicien soient rajoutés dans la liste du DT Mécanique d'avions – cat. B.

¹ Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce



IO BUSINESS

La Chambre de Commerce constate que le DAP Electro-technologies manque dans la liste des DAP. Elle demande que la formation soit rajoutée et qu'un accès au DT Mécatronique, DT Smart technologies et DT Mécanique d'avions – cat. B. pour les détenteurs du DAP afférent soit prévu.

2

La Chambre de Commerce rappelle dans ce contexte son interrogation quant à la fréquence de mise à jour de la liste des passerelles étant donné que de nouvelles formations de technicien voient régulièrement le jour. Elle propose une mise à jour annuelle, avant le début de chaque nouvelle année scolaire.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce ne peut marquer son accord au présent projet de règlement grand-ducal que sous réserve expresse de la prise en compte de ses remarques.

TNA/NMA